



La léthargie des services Jeunesse et Sports ... jusqu'en mai ...

Le SNPJS-CGT a été reçu le 11 mars par la ministre Marie Barsacq et son directeur adjoint de cabinet Guillaume Vaillat. Catherine Tuchais et Marie-Christine Bastien représentaient le SNPJS-CGT.

Nous avons mis à l'ordre du jour de la rencontre : la DNO, les sujets relatifs aux moyens du ministère, le renforcement du réseau JS dans les territoires en y intégrant les établissements et les instances de dialogue social. Elle nous a dit sa satisfaction d'avoir pu préserver les moyens de son ministère. Sur la DNO elle nous a expliqué que le premier ministre avait demandé à ses ministres d'élaborer une note d'intention de deux pages afin de définir leurs priorités pour les usagers. Pour ce qui la concerne elle en a défini 4 : la sécurité des pratiquants, la correction des inégalités, la promotion des valeurs de la République, la promotion de l'engagement.



Comme au château de la Belle au Bois Dormant

Désormais, des discussions ont lieu pour aboutir à des directives précises et des dotations pour début mai.

La question du sens de la DNO dans le cadre d'une politique publique d'éducation tout au long de la vie n'est donc pas à l'ordre du jour. Cela reste au cœur de notre engagement.

Nous lui avons exposé comment en s'appuyant sur les expertises métiers elle pouvait développer des politiques publiques éducatives sur les territoires. Nous lui avons exposé en quoi et comment le PNF n'était pas à la hauteur pour répondre à cette aspiration.

La ministre a semblé découvrir les difficultés de fonctionnement des services dans ce contexte et les incidences des choix budgétaires du BOP 214 sur sa capacité d'agir. Elle a découvert le blocage des déplacements, du PNF, et nos inquiétudes sur le budget des CREPS.

Sur le SNU, les engagements pris seront tenus et la réflexion s'oriente vers le renforcement des colos. Après les « colos apprenantes » il se pourrait qu'il y ait des « colos engagement/valeurs de la République ». Nous avons redit notre opposition au SNU et dit l'intérêt de développer les colos.

Mais qu'il fallait sortir du code du service national et dédier des moyens pérennes à une politique de parcours citoyens ; c'est à dire des moyens humains, de la formation diplômante et continue et des équipements.

Nos alertes sur le double coup de rabot du budget sur les associations du fait de la baisse des moyens du ministère et des collectivités locales n'ont pas ému la ministre. Elle nous a à ce sujet répondu que d'une part le budget de l'État est placé sous la contrainte de la dette et que d'autre part les collectivités devaient assumer leurs choix. Elle ne nous a bien évidemment convaincues ni sur l'argument de la dette, car un autre budget était possible sans le dogme de la non augmentation des impôts, ni sur les engagements des collectivités, qui, quand elles ne l'ont pas fait pour des raisons idéologiques, ont fait des choix sous la contrainte des dotations de l'État.

Dans cette perspective, l'ANS serait mise au service d'une ambition de mobilisation des collectivités pour qu'elles contribuent au développement du sport ! On touche là les limites du projet de l'ANS. Il est temps de revenir sur cette agence qui n'est que substitution au rôle de l'État. L'outil a peut-être convaincu Bercy de financer la haute performance, elle n'a pas convaincu les collectivités locales, ni le secteur privé. Toutes les agences sont questionnées nous a confirmé la ministre.

Le service civique est préservé. La ministre s'est montrée enthousiaste sur le dispositif. Nous lui avons redit notre vigilance sur les effets de substitution à l'emploi.

Nous avons terminé par la demande d'instances de dialogue social spécifiques à jeunesse et sports pour qu'elle garde la main sur ses moyens du national au local. Nous avons dit combien il était nécessaire de renforcer la cohésion des services au niveau régional et en y associant les établissements. Nous lui avons expliqué dans quelles difficultés de fonctionnement étaient placés les services tant l'organisation des services de l'éducation nationale étaient structurés par la logique académique ce qui handicape fortement les collègues, en particulier dans les régions pluri-académiques. La ministre s'est montrée attentive, semblait découvrir les enjeux des élections professionnelles. Elle ne nous a pas apporté de réponse sur ce point. Elle nous a renvoyé sur le CSAM JS pour apporter des réponses plus précises.